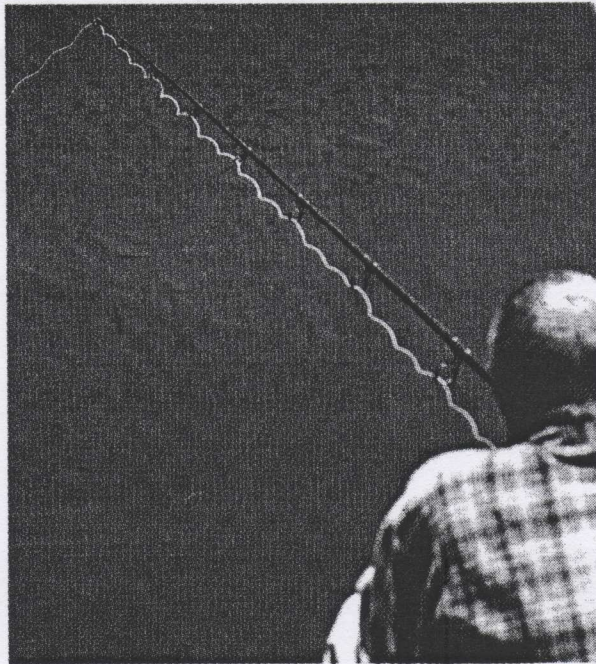


Retraite : le rachat coûte cher

PRATIQUE

Depuis cet été, il est possible dès l'âge de 20 ans de racheter jusqu'à trois années de cotisations. Mais attention, dans bien des cas, le jeu n'en vaut pas la chandelle.

PRENDRE sa retraite à 60 ans ! C'est le rêve de nombreux jeunes seniors, qui, en pleine forme envisagent de profiter enfin de leur temps libre pour parcourir le monde ou vivre pleinement leurs passions. Seulement voilà, ceux qui ont fait de longues études et/ou, dont certaines années professionnelles sont incomplètes, n'ont pas toujours les 160 trimestres (40 années de vie active) requis pour bénéficier d'une pension de retraite à taux plein à 60 ans. Ce qui peut poser problème : ils seront en effet pénalisés par une décote imputée sur le montant de leur pension. Ainsi, pour les assurés nés avant le 1^{er} janvier 1944, un trimestre manquant fait perdre 2,5 % : une année de cotisation en moins fait donc chuter de 10 % la pension. Pour les personnes nées après 1952, la décote représente 1,25 % par trimestre (soit 5 % par an).



Racheter des points de retraite peut être indispensable pour qui ne veut pas attendre d'être trop vieux pour vivre pleinement ses passions. Claude Prigent/Le Télégramme/PhotoPQR.

nées par un diplôme). Un décret paru au mois de juillet autorise en effet les personnes de plus de 20 ans et de moins de 60 à procéder à ces rachats, alors qu'en 2005, seuls les sala-

riés de plus de 54 ans pouvaient le faire. Le prix des rachats de trimestres a également augmenté de 3 % pendant l'été.

Faut-il pour autant racheter des trimestres ? « Compte

tenu du prix élevé de chaque trimestre, l'intérêt est limité et cela ne doit pas être réalisé à n'importe quel âge », répond Pierre Péchery, président de France Retraite, un des principaux cabinets spécialisés dans les bilans retraite. Racheter des trimestres de retraite avant d'avoir passé le cap des 50 ans ne présente ainsi aujourd'hui aucun intérêt et est même risqué, car cela implique de prendre un pari sur un avenir très incertain. Le nombre de trimestres nécessaires pour pouvoir prétendre à une retraite à taux plein, devrait ainsi passer à 165 en 2013... Sans compter que l'âge légal de la retraite devrait lui aussi être repoussé de quelques années. « Plus la date de rachat est proche de vos 60 ans, moins vous prenez le risque de subir des textes législatifs ou réglementaires », explique Marc Darnault, associé chez Optimaretraite, société indépendante spécialisée dans le conseil

La donne change quelque peu pour certains seniors de plus de 53 ans. Mais pas pour tous. « Racheter des trimestres présente surtout un intérêt pour ceux qui bénéficieront pleine-

ment de la réduction d'impôt sur le revenu. Et le feront seulement afin de partir plus tôt. Une fois le quota de 160 trimestres atteint, le rachat ne présente plus d'intérêt, surtout si on reste en activité », estime le président de France Retraite. « Cela correspond souvent au profil de salariés en fin de carrière qui envisagent après 60 ans de devenir consultants indépendants par exemple », poursuit-il.

De son côté, Marc Darnault, préconise de n'acheter que le nombre de trimestres nécessaire pour obtenir le taux plein (50 %). « Avant de prendre la décision, plusieurs questions et calculs s'imposent : combien d'années seront nécessaires pour amortir l'investissement ? De combien pourrai-je augmenter le montant de ma pension ? Est-il plus avantageux de le placer sur un support d'épargne ? Dois-je travailler un peu plus longtemps. »

Enfin, dernier conseil : si vous envisagez de racheter des trimestres et êtes proche de l'âge de la retraite, ne tardez pas trop à le faire. Le barème devrait augmenter de manière significative l'année prochaine.

DANIÈLE GUINOT

À vos calculettes

Comment remédier au problème ? Racheter des trimestres de retraite de la Sécurité sociale peut constituer une solution. Dans le cadre de la loi Fillon de 2003 sur la réforme des retraites, vous pouvez en effet racheter jusqu'à trois années de cotisations (12 trimestres : dont 7 trimestres au titre des années d'étude supérieures sanction-

■ Racheter des trimestres, pourquoi pas ? Mais comment ?

Il existe deux manières de le faire : en améliorant le taux de sa retraite (qui est compris entre 28,75 % à 50 % du salaire annuel moyen), ou en cherchant à augmenter la

pension et la durée d'assurance, c'est-à-dire le nombre de trimestres pris en compte pour le calcul de votre pension. Bien entendu, ces deux options ne sont pas au même prix.

Exemple : un salarié de 55 ans qui souhaite seulement amé-

liorer le montant de sa pension rachètera chaque trimestre 2 626 à 3 501 euros. S'il préfère la deuxième option, le coût sera plus élevé : entre 3 891 et 5 189 euros. « La deuxième option n'est intéressante que pour les personnes ayant cotisé à plusieurs régimes de

retraite », explique Marc Darnault.

Le coût des trimestres est d'autant plus cher que vos revenus sont élevés. Le coût réel du rachat est fonction de votre fiscalité, puisqu'il est déductible du montant de vos revenus imposables. D. G.

Deux options à étudier

► Parfois l'opération ne devient rentable qu'à 95 ans...

Monsieur A, né en 1952, est marié avec deux enfants qui ne sont plus à charge. Cadre, il gagne 80 000 euros brut par an (64 000 euros nets). En 2012, à 60 ans, il lui manquera 6 trimestres pour bénéficier d'une pension à taux plein

En partant à la retraite à	60 ans	61 ans	61 ans et 6 mois	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans
Pension	34 465 €	36 557 €	37 642 €	37 884 €	38 411 €	38 939 €	39 105 €
Pension s'il rachète six trimestres	36 922 €	37 718 €	38 144 €	38 385 €	38 913 €	39 441 €	39 606 €
Coût du rachat	19 728 €	19 728 €	19 728 €	19 728 €	19 728 €	19 728 €	19 728 €
Economie d'impôt	3 883 €	3 883 €	3 883 €	3 883 €	3 883 €	3 883 €	3 883 €
Age de retour sur investissement	66 ans et 5 mois	74 ans et 6 mois	93 ans	93 ans et demi	94 ans et demi	95 ans et demi	96 ans et demi
Épargne nécessaire pour obtenir le même gain de pension (1)	45 188 € (placé pendant 6 ans)	20 244 € (placé pendant 7 ans)	8 619 € (placé pendant 7 ans et demi)	8 289 € (placé pendant 8 ans)	7 844 € (pendant 9 ans)	7 415 € (pendant 10 ans)	7 002 € (pendant 11 ans)

LE COMPTE N'EST PAS TOUJOURS BON

Prenons l'exemple d'un cadre gagnant actuellement 80 000 euros brut, qui aura 60 ans en 2012 et seulement 158 trimestres validés (voir tableau ci-contre). S'il rachète six trimestres de cotisations et reste en activité jusqu'à 60 ans, il améliorera sa pension de 2 457 euros par an et son investissement sera amorti à l'âge de 66 ans et demi. En revanche, s'il reste en activité plus longtemps, il mettra beaucoup plus longtemps à amortir sa mise de rachat (jusqu'à 96 ans et demi à 65 ans), sans pour autant améliorer significativement le montant de sa retraite (502 euros par an à partir de 61 ans et demi).